

SAINT-THOMAS L'IMPOSTEUR

Des producteurs de films et d'émissions de télévision canadiens ou américains m'engagent régulièrement comme figurant ou acteur de troisième ordre. Ce projet d'infiltration vise à induire un texte classique aux connotations cauchemardesques et historiques dans ces productions pour le grand public. Depuis 2005, l'action s'est déroulée sur une centaine de plateaux de tournage d'émissions de télévision à fort audimat (Radio-Canada, Discovery, France 2 ou TVA) ou de films de célèbres réalisateurs d'Hollywood ou du Québec.

Sur les plateaux de tournage, je fais en moyenne une dizaine de prises par journée de travail. On me demande de gesticuler, de remuer silencieusement les lèvres, presque toujours en arrière-plan, de prétendre entretenir des conversations banales avec mes pairs durant chacune des scènes. Je prononce alors, toujours sans bruit, traduisant aussi par signes subtils, un petit texte classique : *Le Songe d'Athalie* (1690). Cette œuvre, inspirée d'un récit biblique, systématiquement étudiée dans tous les programmes classiques jusqu'à la révolution tranquille au Québec, est alors induite, enclavée en entier, dans plusieurs scènes de différents scénarios. Puis, je capte et emmagasine systématiquement tous les moments de mes apparitions lors des diffusions de ces films ou de ces émissions, soit à la télévision, soit à leur sortie sur DVD. Tous les mois, je réussis à extirper peut-être deux secondes de vidéo, un mot ça et là entre deux mouvements de caméras, deux chutes de films. Je réalise un montage constitué seulement de ces micro-apparitions. Comme un espion crée son réseau de contacts, je recrée ainsi l'éventuelle et complète reconstitution du

Songe d'Athalie à travers ces super-productions. On pourra ensuite retravailler la post-production sonore de ce montage, détourner la bande-son originale, rendre enfin audible le texte de Racine dans son intégralité. Chaque moment s'en trouvera renversé, l'arrière-plan devenant le point d'attention au détriment de l'avant. Néanmoins, toute personne habile en lecture labiale ou familière avec la langue des signes regardant attentivement chacun de ces films, chacune de ces émissions, pourra réaliser qu'il y a là superposition, anacoluthie même, renversement transparent et silencieux de l'unité d'ambiance spectaculaire d'origine. Le texte du *Songe d'Athalie* compte 203 mots. Chacune de mes apparitions représente environ une seconde par mot. Collectant en moyenne deux mots par mois, les derniers mots d'Athalie dans son *songe* ; « j'ai senti tout à coup, un homicide acier, que le traître en mon sein, a plongé tout entier », s'énonceront vraisemblablement au cours de l'année 2011. Le *songe d'Athalie* : « C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit. Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, comme au jour de sa mort pompeusement parée. Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté ; même elle avait encore cet éclat emprunté, dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage, pour réparer des ans l'irréparable outrage. Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi. Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi. Je te plains de tomber dans ses mains redoutables, ma fille. » En achevant ces mots épouvantables, son ombre vers mon lit a paru se baisser ; et moi, je lui tendais les mains pour l'embrasser. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange d'os et de chair meurtris, et traînés dans la fange, des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux que des chiens dé-

vorants se disputaient entre eux. Dans ce désordre à mes yeux se présente un jeune enfant couvert d'une robe éclatante, tels qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus. Sa vue a ranimé mes esprits abattus. Mais lorsque revenant de mon trouble funeste, j'admirais sa douceur, son air noble et modeste, j'ai senti tout à coup un homicide acier, que le traître en mon sein a plongé tout entier. »

LA CHÈVRE PHÉNOMÈNE

(Altérations, manœuvres : depuis 1992)

Altérations, série d'interventions subtiles, éphémères, ne laissant pas de traces permanentes, la plupart du temps non autorisées, est exécutée dans différentes galeries, musées ou autres espaces d'expositions depuis 1992. Les interventions proposées visent à altérer la perception habituelle des visiteurs de ces lieux d'exposition pour une courte période de temps. Les matériaux servant à ces interventions sont éphémères et ne laissent aucune trace permanente, ni dans les lieux, ni sur les œuvres une fois enlevés. Un document de « médiation » destiné au grand public, imitant en tout point le style et le mode de présentation spécifique à l'institution visée, recouvre également le descriptif habituel placé près de l'œuvre. Les altérations ont pour fonction d'interroger les modes de constitutions des œuvres produites dans ces contextes, les lieux de diffusion exposant ce genre d'œuvres et le processus de médiatisation qui les entoure dans le cadre des visites proposées dans les institutions. La trace existante de mes altérations se retrouve dans la mémoire des visiteurs du jour et sous forme de documentation de tout type. ■

Saint-Thomas l'Imposteur

MANŒUVRE PHASE II
MISE EN ONDE

(Été / Automne 2006)

Ice Storm

En répétition sur Discovery Channel Asia juillet 2006.

Rumeurs

Tous les lundis à 19^h30 sur Radio-Canada.

CA

Tous les lundis à 21^h00 à l'antenne de TVA.

Tout sur moi

Tous les lundis à 21^h30 à l'antenne de Radio-Canada.

Providence

Tous les mardis à 20^h00 à l'antenne de Radio-Canada.

La promesse

Tous les mardis à 21^h00 à l'antenne de TVA.

Les hauts et les bas de Sophie Paquin

Tous les mardis à 21^h00 à l'antenne de Radio-Canada.

Lance et compte : la revanche

Tous les mercredis à 21^h00 à l'antenne de TVA.

7^e Round

Tous les jeudis à 20^h00 à l'antenne de Radio-Canada.

Les trois petits cochons

(film) Sortie en salle de cinéma décembre 2006.

TOURNAGES

(2006-01/09)

Ice Storm

(2006-01)

Rumeurs 4

(2006-02)

Lance et compte : La revanche

(2006-03)

The Company _ Philms Inc.

(2006-04)

CA

(2006-05)

Providence 2

(2006-05)

Les hauts et les bas de Sophie Paquin

(2006-05)

7^e Round

(2006-05)

Les trois petits cochons

(2006-05)

Rumeurs 5

(2006-06)

Thrill the Kill

(2006-06)

Killer Wave

(2006-06)

Les étoiles filantes II

(2006-07)

Sophie Paquin

(2006-07)

Les invincibles II

(2006-07)

Super Storm

(2006-07)

I'm Not There

(2006-09)

L'âge des ténèbres

(2006-09)

La promesse

(2006-09)

SALAIRES REÇUS

(Automne 2005 : liste partielle)

Productions Naked Josh - \$204.18

Ciné-Télé Action 3 Inc. - \$323.01

9067-2841 Québec Inc. - \$194.58

Zone 3 - \$121.29

Sphère media 2001 - \$153.74

Production François en série - \$250.76

Adjacent 2 Entertainment - \$501.00



ACTRA

BACKGROUND VOUCHER



ACTRA APPRENTICE MEMBER PERMITTEE		AM# [REDACTED]	Date	Category <i>GE</i>
Performer Name		[REDACTED]	<i>05-06</i>	Upgrade
Address		[REDACTED]	Call Time	Nudity
[REDACTED]		[REDACTED]	Crew Call	Prop Shot
[REDACTED]		[REDACTED]	Travel To	For Engager's Use
Phone #		[REDACTED]	Start	Finish
SIN #		[REDACTED]	Non-Deductible First Meal	8 hr <i>163.75</i>
E-mail		[REDACTED]	Start	Finish
GST #		[REDACTED]	Make-up / Wardrobe Call	.25 MU
HST #		[REDACTED]	Start	Finish
PRODUCTION TITLE		<i>The Company</i>	Set Call	(OT 1.5)
Episode Title & Number			Substantial Provided	(OT 2)
Production Company		<i>Philms Inc</i>	Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>	MP1
[REDACTED]		[REDACTED]	1st Meal	MP2
[REDACTED]		[REDACTED]	Start <i>12:00</i> Finish <i>13:00</i>	Travel
[REDACTED]		[REDACTED]	2nd Meal	Mileage
[REDACTED]		[REDACTED]	Start	Finish
Producer's Representative		<i>[Signature]</i>	Wrap Time	Turnaround
AGREE <input checked="" type="checkbox"/> DISAGREE <input type="checkbox"/>			<i>3:45</i>	Wardrobe Fitting**
Comments			Travel From	Misc.
[REDACTED]			Start	Gross <i>163.75</i>
[REDACTED]			Mileage _____ kms	Less Equalization Deduction <i>4.91</i>
[REDACTED]			Turnaround	Net Amount Due <i>158.84</i>
Specialty Wardrobe		Regular Wardrobe		<i>+ GST 12.72</i>
# of Changes	# of Changes		Date of Wardrobe F	<i>+ GST 14.59</i>
Specialty Item / Car	Misc.		Date	[REDACTED]
			Start	Finish



ACTRA

BACKGROUND VOUCHER



ACTRA APPRENTICE MEMBER PERMITTEE		AM# [REDACTED]	Date [REDACTED]	Category GE
Performer Name [REDACTED]		[REDACTED]		Upgrade
Address [REDACTED]		Call Time 13^h15	Crew Call 14⁰⁰	Nudity
[REDACTED]		[REDACTED]		Prop Shot
Phone # [REDACTED]		Travel To	For Engager's Use	
SIN # [REDACTED]		Start <input checked="" type="checkbox"/> Finish	8 hr	
E-m [REDACTED]		Non-Deductible First Meal	.25 MU	
CST # [REDACTED] OST # [REDACTED]		Start <input checked="" type="checkbox"/> Finish YES	(OT 1.5)	
HST # [REDACTED]		Make-up / Wardrobe Call	(OT 2)	
PRODUCTION TITLE SUPER STORM		Start 13¹⁵ Finish 14⁰⁰	MP1	
Episode Title & Number		Set Call 14⁰⁰	MP2	
Production Company MUSE INC		Substantial Provided	MP2	
Performer's Signature [REDACTED]		Yes <input checked="" type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>	MP2	
Producer's Representative [Signature]		1st Meal	Penalty <input type="checkbox"/>	Travel
AGREE <input type="checkbox"/> DISAGREE <input type="checkbox"/>		Start 19⁴⁵ Finish 20⁴⁵	Mileage	
Comments		2nd Meal	Penalty <input type="checkbox"/>	Turnaround
[REDACTED]		Start _____ Finish _____	Wardrobe Fitting**	
[REDACTED]		Wrap Time 24¹⁵	Misc.	
[REDACTED]		Travel From	Gross 222.69	
[REDACTED]		Start _____ Finish _____	Less Equalization Deduction	
Specialty Wardrobe		Mileage _____ kms	Net Amount Due	
# of Changes		Turnaround _____ Penalty <input type="checkbox"/>	[REDACTED]	
Specialty Item / Car		Date of Wardrobe Fitting**	[REDACTED]	
Misc.		Date _____	[REDACTED]	
[REDACTED]		Start _____ Finish _____	**Pd when Wardrobe occurs on a previous day	



DACTYLOGRAPHIER OU ECRIRE EN LETTRES MOULEES

Nom de famille [REDACTED] Prénom [REDACTED]
 Artiste [REDACTED]
 Société commerciale (s'il y a lieu) [REDACTED]
 Adresse [REDACTED]
 Ville [REDACTED] Code postal [REDACTED] N° d'assurance sociale [REDACTED]
 Date de naissance [REDACTED] N° de téléphone [REDACTED] Autre n° de téléphone [REDACTED]
 Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la TPS et à la TVQ pour faire un enregistrement de figuration, pour l'artiste inscrit :
 N° de TPS [REDACTED] N° de TVQ [REDACTED]

L'artiste est : Membre actif UDA Stagiaire Permissionnaire N° d'artiste UDA [REDACTED]

Nom du producteur **Communications Claude Héroux Plus Inc.** N° de producteur [REDACTED]

Titre de la production **Lance et compte: La Revanche**

Le producteur déclare avoir retenu les services du figurant mentionné pour le tournage ci-haut, conformément aux termes de l'entente collective du cinéma et de l'enregistrement en vigueur (UDA - APFTQ). L'artiste soussigné s'engage à respecter les Statuts et règlements de l'Union des artistes et de la Caisse de sécurité des artistes pour la durée de son engagement et accepte en conséquence la déduction de 2 % pour la Caisse de sécurité des artistes et de 2,5 % pour la cotisation syndicale. Sauf dispositions contraires à ces statuts et règlements, dans le cadre du contrat individuel des permissionnaires et des stagiaires, toutes les sommes perçues ou versées par les producteurs à la Caisse de sécurité appartiennent au Fonds général de ladite caisse. Les permissionnaires et les stagiaires s'engagent à payer le permis de travail de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) par jour d'enregistrement.

Tarif =	127.00	\$
Excédent négocié +	0.00	\$
Cachet négocié =	127.00	\$

À être signé avant l'enregistrement

[REDACTED] x *Jean Ullery* x [REDACTED]
 Date Signature du producteur Signature de l'artiste

FEUILLE DE TEMPS	
Journée sans enregistrement	
Date(s)	Nombre d'heures
[REDACTED]	
Journée d'enregistrement	
Date de l'enregistrement	5 mars 2006
Lieu d'enregistrement	Montréal
Heure de la 1 ^{ère} convocation	5h30
Convocation au plateau	6h30
Heure de l'appel général	6h30
Heures de repas	de : - à : -
Heures de repas	de : - à : -
Heure de licenciement du plateau	11h30
Heure de retour au lieu de convocation	
Heures de déplacement	de : [REDACTED] à : [REDACTED]

CALCUL DU CACHET		À être complété par la comptabilité après la journée d'enregistrement	
Cachet négocié pour 8 heures incluses		=	127.00 \$
Nombre d'heures supplémentaires, taux horaire majoré de :	50 % X Taux	\$ =	\$
	100 % X Taux	\$ =	\$
	150 % X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures de nuit	X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures fériées	X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures démaquillage et/ou changement de costume	X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures de chevauchement, plateaux continus, déplacement et autres	X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures d'essayage, maquillage, coiffure - hors plateau	X Taux	\$ =	\$
Nombre d'heures de répétition - hors plateau	X Taux	\$ =	\$
	CACHET TOTAL	=	127.00 \$
	Moins 2,5 % de cotisation syndicale	-	3.18 \$
	Moins 2 % de Caisse de sécurité des artistes	-	2.54 \$
	TOTAL APRÈS DÉDUCTIONS	=	\$
Pénalité de repas à 50 %	Nombre d'heures X Taux	\$ =	\$
Pénalité de repas à 100 %	Nombre d'heures X Taux	\$ =	\$
Plus d'un ensemble vestimentaire fourni et utilisé par le figurant	Nombre X 5 \$	\$ =	\$
Ensemble vestimentaire spécial fourni et utilisé par le figurant (pour une semaine)	Nombre X 25 \$	\$ =	\$
	Plus heure(s) d'attente	+	\$
	TOTAL	=	121.78 \$
	Moins le permis de travail pour le STAGIAIRE ou le PERMISSIONNAIRE seulement	-	[REDACTED] \$
	CACHET AVANT TAXES	=	\$
	TPS (s'il y a lieu)	+	\$
	TVQ (s'il y a lieu)	+	\$
	MONTANT DU CHEQUE	=	121.78 \$

Déductions à la source
 Les déductions à la source et les contributions du producteur doivent être calculées à l'aide du cachet et du formulaire de REMISE À LA CAISSE DE SÉCURITÉ DES ARTISTES. Le chèque émis à l'ordre de la Caisse de sécurité des artistes doit être expédié en même temps que les cachets dans les quinze (15) jours suivant la date d'enregistrement et doit également inclure le montant du permis.

Les chèques de cachet doivent être émis à l'ordre de l'artiste ou de sa société commerciale s'il y a lieu et expédiés dans les quinze (15) jours à l'Union des artistes pour vérification.

L'artiste est : Membre actif UDA Stagiaire Permissionnaire No d'artiste UDA

Nom du producteur SPHERE MEDIA INC No de producteur

Titre de la production RUMEURS-Y

Le producteur déclare avoir retenu les services du figurant mentionné pour le tournage ci-haut, conformément aux termes de l'entente collective du cinéma et de l'enregistrement en vigueur (UDA - APFTQ).
L'artiste soussigné s'engage à respecter les Statuts et règlements de l'Union des artistes et de la Caisse de sécurité des artistes pour la durée de son engagement et accepte en conséquence la déduction de 2 % pour la Caisse de sécurité des artistes et de 2.5 % pour la cotisation syndicale.
Sauf dispositions contraires à ces statuts et règlements, dans le cadre du contrat individuel des permissionnaires et des stagiaires, toutes les sommes perçues ou versées par les producteurs à la Caisse de sécurité appartiennent au Fonds général de ladite caisse. Les permissionnaires et les stagiaires s'engagent à payer le permis de travail de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) par jour d'enregistrement.

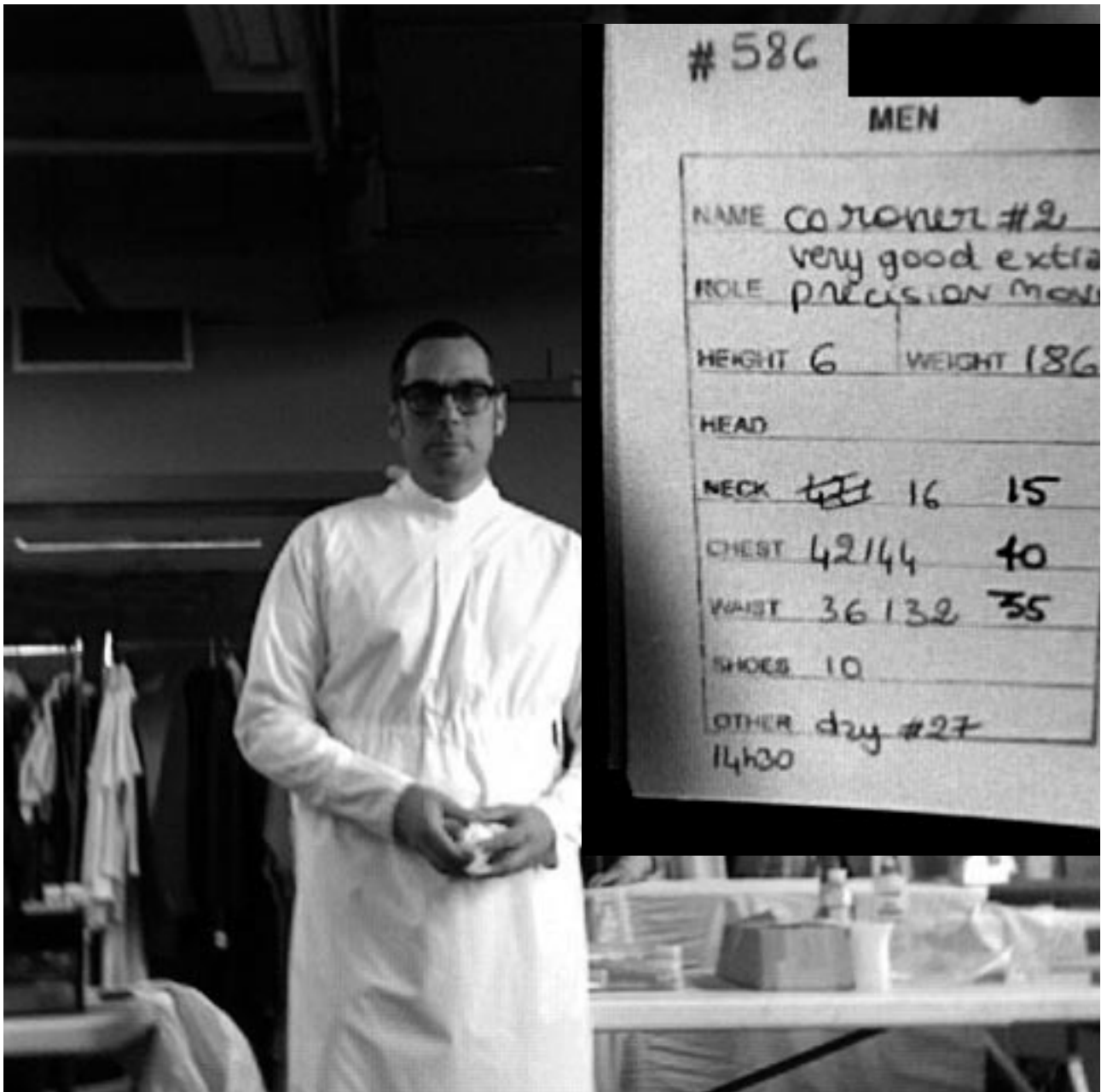
Tarif = \$ 127 - \$
 Excèdent négocié + \$
 Achet négocié = \$ 127 - \$

Actra cinná avant l'anriactramant

Contrat de l'ACTRA signé par Saint-Thomas l'Imposteur lors de l'une des interventions sur le plateau du film *The Compagny* en 2006.



Saint-Thomas l'Imposteur en travesti sur le plateau de l'émission *Cover-Girl*. Montréal. 2006.



Saint-Thomas l'Imposteur dans la salle d'habillage en préparation pour l'insertion du texte déclamé par un coroner auprès de l'actrice hollywoodienne. Fiche pour le costume : « Coroner #2 : Pour figurant habile exécutant des gestes très précis »